

à l'Office international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, \$4,158,500.

COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1. Administration, \$998,000.

(Le crédit est adopté sur division.)

**M. le président:** Ceci termine les prévisions budgétaires du Bureau du Registraire général.

SECRETARIAT D'ÉTAT

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

A—Ministère—

1. Administration centrale, y compris des subventions selon le détail des affectations, \$1,648,900.

2. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Centre national des arts, \$12,500,000.

Citoyenneté—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions pour les cours de langues et l'encouragement du civisme ainsi que les subventions aux associations, selon le détail des affectations, \$3,429,600.

Traduction—

10. Bureau des traductions, \$4,054,900.

Musée national du Canada—

15. Administration, fonctionnement et entretien, \$3,722,500.

B—Commission du centenaire—

35. Administration générale, y compris la Conférence nationale sur le centenaire de la Confédération, \$5,294,000.

35a. Administration générale, y compris la conférence nationale sur le Centenaire de la Confédération, \$579,000.

40. Programmes et projets d'intérêt national, y compris les subventions versées à l'égard desdits programmes et projets, \$12,291,800.

40a. Programmes et projets d'intérêt national, y compris les subventions versées à l'égard desdits programmes et projets, \$3,068,400.

45. Paiement au Fonds du centenaire de la Confédération pour permettre le versement de subventions aux provinces à l'égard de la réalisation d'ouvrages locaux permanents (le total desdites subventions ne devant pas dépasser \$18,935,000) et pour permettre le versement de subventions aux provinces à l'égard des projets prévus au programme fédéral-provincial d'initiatives destinées à commémorer la Confédération, \$6,235,000.

45a. Somme versée aux fonds du Centenaire de la Confédération en vue de l'octroi aux provinces de sommes destinées à des projets locaux permanents (le total desdites sommes puisées auxdits fonds ne devrait pas dépasser \$18,935,000) et en vue de l'octroi aux provinces de sommes destinées aux projets compris dans le programme fédéral-provincial de commémoration de la Confédération, \$7,000,000.

[M. le président.]

D—Corporation du centre national des arts—

50. Versements à la Corporation du Centre national des arts devant servir aux fins prévues dans la Loi sur le Centre national des arts, \$1,020,000.

E—Conseil des arts du Canada—

55. Subvention au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 20 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de ladite loi, \$16,900,000.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA  
RADIODIFFUSION

1. Traitements et autres dépenses, \$1,040,800.

(Le crédit est adopté sur division.)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

Société Radio-Canada—

1. Subvention à l'égard des frais d'exploitation nets nécessaires au Service national de radiodiffusion pour que la Société s'acquitte de ses obligations, \$140,147,000.

Service international de radiodiffusion—

5. Service international de radiodiffusion, y compris l'autorisation de porter au crédit visé la recette de la location d'installations à Montréal, Sackville et Vancouver, à concurrence de \$470,000, et de remployer cette somme aux fins du Service international, \$3,813,000.

Société Radio-Canada—

L20. Prêts à la Société Radio-Canada, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux fins de dépenses d'immobilisations, y compris les dépenses d'immobilisations imputables au Service international de radiodiffusion, \$30,398,000.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

1. Traitements et dépenses du bureau, \$140,900.

(Le crédit est adopté sur division.)

OFFICE NATIONAL DU FILM

Les crédits suivants sont adoptés sur division:

1. Administration, réalisation et diffusion de films et autres matières de présentation visuelle, \$8,108,300.

5. Acquisition de matériel, \$661,700.

GALERIE NATIONALE DU CANADA

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris le versement de \$750,000 au compte d'achat de la Galerie nationale pour l'acquisition d'œuvres d'art en conformité de l'article 8 de la Loi sur la Galerie nationale, et les subventions mentionnées au détail des affectations, \$2,571,000.

(Le crédit est adopté sur division.)